

LA NOUVELLE PROCEDURE DISCIPLINAIRE DES AVOCATS



Public concerné

Avocats et juristes

Prérequis

Aucun

Niveau de la formation

Approfondissement des connaissances



Durée

3 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

245 € HT / 294 € TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Patrick Lingibé

Vice-Président de la Conférence des Bâtonniers de France et Président de la Délégation outre-mer

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Connaître les nouveautés et les mises à jour en matière de procédure disciplinaire, du traitement en amont jusqu'aux voies de recours des décisions.

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, d'exercices et de cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

Contenu

- > Séquence 1 : Le traitement en amont des réclamations
- > Séquence 2 : La procédure disciplinaire
- > Séquence 3 : Les peines disciplinaires
- > Séquence 4 : Les voies de recours contre les décisions disciplinaires

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

LA NOUVELLE PROCEDURE DISCIPLINAIRE DES AVOCATS

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Patrick Lingibé

Vice-Président de la Conférence des Bâtonniers de France et Président de la Délégation outre-mer

Monsieur Lingibé a été bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de la Guyane en 2008-2009 et de nouveau en 2020-2021. Il est également auteur dans plusieurs revues juridiques dont de nombreux articles traitant de la nouvelle procédure disciplinaire.

Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)
Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.
"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

30mn Séquence 1 : Le traitement en amont des réclamations

5 mn Pause

40mn Séquence 2 : La procédure disciplinaire

5 mn Pause

40mn Séquence 3 : Les peines disciplinaires

5 mn Pause

40mn Séquence 4 : La société pluriprofessionnelle

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 3H